

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

DOSSIER RS N° 18924 : CERTIFICATION DE COMPETENCES COMPLEMENTAIRES
ASSURER LA PREVENTION ET LA SECURITE DANS LES ACTIVITES LIEES AUX TRANSPORTS

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
Compétences 1 : Préparer ses missions pour assurer la prévention et la sécurité auprès des opérateurs de transport public de passagers		
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments du contrat et des consignes données pour préparer sa mission dans le respect du cadre légal dont le code des transports avec les matériels appropriés. • Identifier les situations quotidiennes qui seront vécues pas les agents pour agir et justifier de ses actes conformément au cadre légal • Repérer les acteurs opérant dans le cadre du continuum de sécurité pour agir à leur côté dans les limites fixées par le cadre légal. 	<p>1-Tests d'évaluation sur les capacités d'analyse et de réaction par rapport aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées lors de la prévention et sécurité liée au transport public de passagers.</p> <p>Note : ≥ 12 : l'épreuve de test est acquise - 8 \geq Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant les 6 modules.</p> <p>2-Mises en situation dans un lieu adapté par tirage au sort d'une situation parmi 12 représentatives des missions et situations rencontrées. Les éléments de bonne préparation de la mission seront observés et évalués dans la grille d'évaluation.</p>	<p>L'agent identifie les éléments clés du contrat et des consignes données pour les intégrer dans les actes qu'ils pourra produire conformément aux cadres légaux et réglementaires afin d'assurer les missions prévues.</p> <p>L'agent a préparé les matériels nécessaires à l'exercice de sa mission, matériels en état de fonctionnement et vérifiés.</p> <p>L'agent reconnaît les différents acteurs de la sécurité publique et privée avec lesquels il sera impliqué dans les opérations menées. Il comprend les limites d'exercice de chacun et se place correctement dans le périmètre qui lui est assigné.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Compétences 2 : Exécuter les interventions courantes de prévention et de sécurité auprès des opérateurs de transport public de passagers		
<ul style="list-style-type: none"> Observer, se positionner, se poster, effectuer des rondes, agir selon les modes opératoires réglementaires convenus pour répondre des exigences des opérateurs des transports et respecter le cadre légal. Pratiquer les actions et gestes techniques appropriés en toute circonstance (départ, arrivée, au quai, dans les circulations, ...) et en tous lieux (gare/stations/quai, rames, bus, ...) pour effectuer les tâches attendues. Anticiper, prévenir et gérer les sources potentielles de difficultés, en lien avec les différents acteurs identifiés (forces de l'ordre, PC, ...) pour préserver la tranquillité des usagers des transports. Effectuer les gestes plus spécifiques (entrave, désentrave, palpations, lutte anti-fraude, populations vulnérables, violences sexistes, objets abandonnés, ...) avec rigueur dans le respect de la chaîne de sécurité mise en place pour gérer les situations, prévenir tout dérapage et mettre fin aux situations potentiellement à risque. 	<p>1-Tests d'évaluation sur les capacités d'analyse et de réaction par rapport aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées lors de la prévention et sécurité liée au transport public de passagers.</p> <p>Note : ≥ 12 : l'épreuve de test est acquise - 8 \geq Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant les 6 modules.</p> <p>2-Mises en situation dans un lieu adapté par tirage au sort d'une situation parmi 12 représentatives des missions et situations rencontrées. Les éléments de bonne exécution de la mission seront observés et évalués dans la grille d'évaluation.</p>	<p>L'agent opère de manière réglementaire et appropriée dans les situations courantes attendues, lorsqu'il gère une personne ou plusieurs personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> en état d'ébriété, sous l'emprise de produits stupéfiants, en mendicité, sans-abri, ... qui fume ou vapote, ... <p>L'agent effectue les gestes techniques attendus avec précision et dans le respect du cadre légal approprié à la situation (circonstances et lieux considérés).</p> <p>L'agent a privilégié avant toute chose la prévention des conflits et la tranquillité des autres usagers des transports publics de passagers.</p> <p>Les gestes spécifiques exécutés sont maîtrisés, efficaces. Ils garantissent le professionnalisme attendu et la préservation de tout dérapage.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Compétences 3 : Prise de décision d'intervenir lors de situations particulières nécessitant une action de la part de l'agent au service des opérateurs de transport public de passagers : violences de toutes natures, dont les atteintes à caractère sexuel ou sexistes, ou menaces terroristes, lutte contre les incivilités et contre la fraude.		
<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir toutes les formes de violences dont les atteintes à caractère sexuelles ou sexistes. • Gérer les populations vulnérables ou atteintes par les violences et prendre en charge les victimes • Rechercher, identifier et traiter les objets abandonnés conformément aux consignes : colis délaissé, engins explosifs improvisés, ... • Mettre en place le périmètre de sécurité et les protections associées en permettant l'accès aux équipes de déminage et en se préservant des effets potentiels induits. • Adopter une posture de vigilance et d'observation. • Participer par une présence et un comportement à la diminution du sentiment d'insécurité. • Agir auprès des équipes en charge de cette lutte dans le cadre des consignes prévues. 	<p>1-Tests d'évaluation sur les capacités d'analyse et de réaction par rapport aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées lors de la prévention et sécurité liée au transport public de passagers.</p> <p>Note : ≥ 12 : l'épreuve de test est acquise - 8 \geq Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant les 6 modules.</p> <p>2-Mises en situation dans un lieu adapté par tirage au sort d'une situation parmi 12 représentatives des missions et situations rencontrées. Les éléments de bonne interventions dans les situations à risque seront observés et évalués dans la grille d'évaluation.</p>	<p>L'agent opère d'abord en prévention, et ensuite de manière réglementaire et appropriée dans les situations plus délicates ou à risque attendues, avec une ou plusieurs personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui se plaignent de harcèlement sexuel ou sexiste • qui sont en altercation • qui dégradent des matériels de transport • qui sont blessées à la suite d'une agression • qui ont été victimes de vols • qui a découvert un colis suspect ou abandonné • qui menace de commettre un délit contre un agent d'exploitation du réseau • ... <p>L'agent est sensibilisé aux violences à caractère sexuel et aux atteintes sexistes, il anticipe les situations et prévient les acteurs des risques encourus.</p> <p>L'agent applique les protocoles et consignes prévues avec rapidité et en coordination avec les autres acteurs de la sécurité impliqués.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Compétence 4 : Gestion des situations post-événement, accompagnement et orientation des victimes (dont le compte-rendu écrit).		
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en charge les victimes selon les protocoles convenus, avec attention et écoute, pour les guider utilement vers les autorités concernées (dépôt de plainte, soutien psychologique, ...) Rédiger des comptes rendus individuels ou collectifs décrivant les faits avec précision pour justifier de ses actes dans le respect du cadre légal et réglementaire. Faire preuve de discernement et de recul permettant d'apporter les éléments indispensables au retour d'expérience pour participer à l'amélioration permanente des dispositifs. 	<p>1-Tests d'évaluation sur les capacités d'analyse et de réaction par rapport aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées lors de la prévention et sécurité liée au transport public de passagers.</p> <p>Note : ≥ 12 : l'épreuve de test est acquise - 8 \geq Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant les 6 modules.</p> <p>2-Mises en situation dans un lieu adapté par tirage au sort d'une situation parmi 12 représentatives des missions et situations rencontrées. Les éléments de bonne gestion post-événement et d'accompagnement, de prise en charge des victimes seront observés et évalués dans la grille d'évaluation.</p>	<p>L'agent tout en restant dans les limites de son rôle, du cadre légal et des consignes données :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prend une attitude d'attention et d'écoute des victimes, Les guide vers les autorités compétentes Les informe des autres structures de soutien prévues. <p>L'agent rédige le compte rendu, avec les personnes impliquées dans la situation relatées, et la fait relire et valider conformément aux procédures et consignes prévues.</p> <p>Les descriptions sont précises, factuelles, conformes à la réalité et permettront d'identifier le cadre légal avec certitudes, sans que celui-ci soit nommé dans le rapport.</p> <p>L'analyse de la situation est remontée avec pertinence pour favoriser le retour d'expérience et améliorer les dispositifs, missions et consignes données.</p>

Concernant la prise en compte du **handicap**, il est rappelé qu'une note très complète a été élaborée en juillet 2021 pour l'ensemble des dossiers de certifications que la CPNE et l'ADEF souhaitent voir utilisée avec un retour d'expérience retranscrit à l'ADEF. Il appartient donc à chaque acteur, certificateur, centre de formation, organisation d'examen, formateur, membre du jury, participants, de prendre conscience des enjeux de cette situation. Plus que de prévoir des aménagements coûteux et souvent inutiles, il s'agit de comprendre, d'observer, de s'adapter aux situations en parfaite osmose avec les professionnels dont le certificateur, et surtout les intéressés.